

A R R Ê T É

**portant délégation de signature de la
Présidente de Nantes Université à la
Responsable du Service Financier de
Proximité de l'UFR Sciences et
Techniques**

DAJ-2024.11.27.123

La Présidente de Nantes Université,

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Madame Caroline GERARD**, ingénieure d'études, Responsable du Service Financier de Proximité de l'UFR Sciences et Techniques, pour la signature de tous les documents relatifs au fonctionnement courant du service (courriers, bordereaux, etc) et pour la signature des documents financiers, relevant des activités de l'UFR de Sciences et Techniques (CRB 913) et de ses unités de recherche (Services opérationnels 998UMR6004, 998LINASC, 998GEMSC, 998DIRGEM, 998BIOMECH, 998DURPRO, 998GEOMECH, 998INGVER, 998MECNUM, 998MELANI, 998RAPMAN, 998CCIPL, 998UARGLICID 998EA1157, 998FRE3478, 998UMR6286, 998FR3473, 998IETRSC, 998MMSCC, 998UMR6112, 998UMR6230, 998UMR6457, 998UMR6502, 998UMR6629, 998FR2962, 998RFINUMER), en termes de constatation des droits et obligations ; liquidation des recettes et émission des ordres de recouvrer ; bons de commande, engagements, liquidation et ordonnancement des dépenses dans le respect de la procédure adaptée des marchés publics.

Madame Caroline GERARD, reçoit également signature pour les ordres de mission (pour les zones à risque à l'étranger : sous réserve de l'obtention préalable, auprès du Fonctionnaire Sécurité Défense, d'une autorisation de déplacement) et états liquidatifs liés à ces missions sur l'UFR des Sciences et Techniques (CRB913) ainsi que sur les unités de recherche UB998/998FR3473 (IUML) et 998UARGLICID (plateforme GLICID).

ARTICLE 2 Délégation de signature est par ailleurs consentie en tant qu'ordonnateur délégué à **Madame Caroline GERARD**, pour les actes de gestion dématérialisés en termes de liquidation des recettes et de certification d'acquisition du droit donnant ordre de recouvrer à l'agent comptable.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline GERARD, délégation est donnée pour les mêmes actes et en tant qu'ordonnateur délégué à **Madame Anne LAGATU**, Coordinatrice Recherche et Responsable adjointe du Service Financier de Proximité.

ARTICLE 4 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions des délégataires au titre desquelles la présente délégation est accordée.

ARTICLE 5 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte trimestriel à Madame la Directrice du Pôle Sciences et Technologies et à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est publié sur le site Internet de Nantes Université et affiché dans les locaux de l'UFR Sciences et Techniques en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 7 : La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le

Vu et pris connaissance

Le

La Délégante,

Les Délégataires,

Caroline GERARD
*Responsable du Service Financier de Proximité de l'UFR
Sciences et Techniques*

Carine BERNAULT,
Présidente de Nantes Université

Signature électronique
Carine Bernault
le 04/12/2024 17:29:18 +01:00



Anne LATAGU
*Coordinatrice Recherche et Responsable Adjointe du Service
Financier de Proximité de l'UFR Sciences et Techniques*

Notifié au Rectorat et publié le

Sylvie Loyer
le 05/12/2024 09:56:40 +01:00

The logo of Nantes Université is displayed, consisting of a stylized 'N' inside a circle, with the words 'Nantes Université' written to its right.